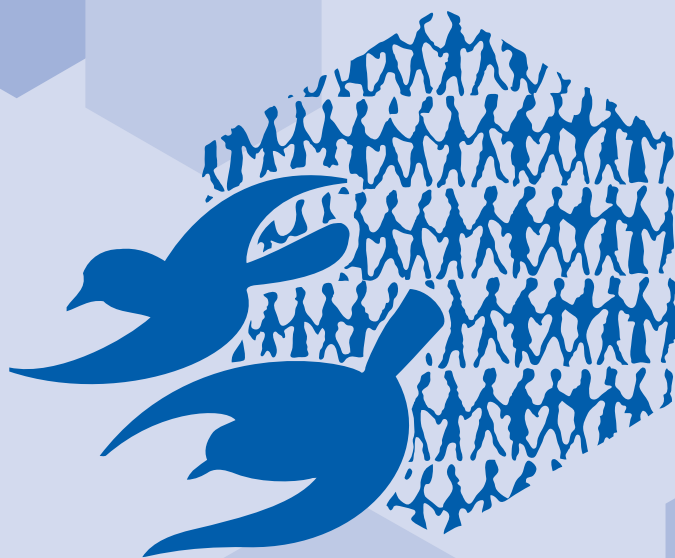


# démographie et destin des sous-populations

*Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

## LES POPULATIONS BELGES ET POLONAISES DANS LE CANTON DE MOREUIL (SOMME)

### DEPUIS LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

JOSIANE ANDRIAN

(Centre national de la recherche scientifique, France)

Cette étude concerne l'évolution des populations belge et polonaise venues s'installer dans la Somme après la Première Guerre mondiale. Elle a été réalisée à partir des listes nominatives établies aux différents recensements (de 1921 à 1968), complétée ensuite par des enquêtes sur le terrain auprès des intéressés.

Les listes nominatives donnent de précieux renseignements d'ordre démographique, qui concernent principalement :

- la population totale, agglomérée, éparse ;
- l'évolution du nombre des ménages, les liens de parenté au sein d'une même famille ;
- l'âge, qui permet de construire la pyramide des âges, de reconstituer le nombre de naissances, de connaître l'effectif des femmes en âge de procréer ;
- l'état civil : le nombre de célibataires, veufs, veuves, celui des enfants et des étrangers ;
- le lieu de naissance : France, étranger. Les renseignements sont très précieux pour la mobilité des familles étrangères en particulier ;
- les activités socio-professionnelles ainsi que la mention de l'employeur.

Par contre, il n'est jamais fait mention des décès, ce qui réduit, dans une certaine mesure, le champ de cette étude.

Devant la difficulté de circonscrire de façon précise cette masse d'immigrants, nous avons limité les recherches au canton de Moreuil, localisé au sud-est d'Amiens, dans la partie orientale du département de la Somme. Il est composé de 24 communes situées pour la plupart dans le Santerre. A l'exception de Moreuil (2 763 habitants en 1936), toutes les communes sont rurales.

Au cours de la Première Guerre mondiale, ce canton fut au centre même des combats qui ravagèrent le Santerre pendant toute la durée des hostilités. Dans les villages, la plupart des maisons furent détruites, les fermes dévastées, les entreprises anéanties. A ce bilan catastrophique vinrent s'ajouter les pertes civiles et militaires et la dispersion des réfugiés, éparpillés dans toute la France.

En 1921, la densité cantonale est de 47,7 habitants au km<sup>2</sup> contre 68 habitants au km<sup>2</sup> en 1911, ce qui correspond à une population de 8 256 habitants contre 11 911 dix ans auparavant, soit une diminution de 31 %. Certaines communes ont perdu plus de la moitié de leur population.

#### I. ETUDE DE LA PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges est profondément modifiée par ces bouleversements. La comparaison avec celle de 1911 met en évidence la diminution du nombre des

jeunes de moins de 10 ans et des adultes de 25-44 ans, phénomène particulièrement marqué pour les générations décimées par la guerre, nées entre 1881 et 1936.

TABLEAU 1 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION ENTRE 1911 ET 1921

Ages	- 20 ans	20-40 ans	40-60 ans	60 ans et +	Total
Somme	- 20 %	- 12 %	- 8 %	- 8 %	- 13 %
Canton de Moreuil	- 32 %	- 30 %	- 28 %	- 32,3 %	- 31 %

Si la Somme a perdu en dix ans 12 % de sa population âgée de 20-40 ans, dans le canton de Moreuil, les pertes atteignent 30 %. Dans certaines communes, le déficit est supérieur à 40 %.

La population active a diminué de 34 % en dix ans, de 20 % dans l'agriculture, de 49 % dans le textile. Ces quelques exemples montrent l'impérieuse nécessité qu'avait la région de faire appel à la main-d'oeuvre étrangère pour remplacer les morts et les invalides victimes de la guerre mais aussi les jeunes qui avaient émigré ou les réfugiés qui n'étaient pas rentrés.

## II. L'IMMIGRATION ETRANGERE

Au lendemain de la guerre, les autorités font appel aux étrangers. Les premiers à arriver furent les Belges, qui, pour la plupart, connaissaient bien la région pour y avoir travaillé comme saisonniers avant la guerre. Ils jouèrent un rôle capital dans la remise en état des terres agricoles. Originaires des régions frontalières très peuplées de Flandre et de Wallonie, ils trouvaient en France des prix d'achat bien inférieurs à ceux pratiqués dans leur pays surpeuplé.

TABLEAU 2 : REPARTITION DES ETRANGERS DANS LE CANTON DE MOREUIL PAR NATIONALITE

Années	Belges	Polonais	Autres nationalités	% des étrangers par rapport à la population totale
1921	84 %	4,8 %	11,2 %	1,7 %
1926	41,7	28,2	30,1	5,6
1931	31	37,4	31,6	8
1936	33,6	45,5	20,9	6,6

En 1921, ils constituent 84 % de l'effectif étranger ; en 1926, 41 %, soit 3,8 % de la population du canton. Dans certains villages, leur représentation peut atteindre 20 % et parfois même 40 %. Ce sont principalement des exploitants agricoles. Ce mouvement migratoire de type nouveau, dit de "colonisation", auquel la population n'était pas toujours préparée, a parfois provoqué une certaine hostilité.

Les Picards reprochent aux immigrés de garder leur nationalité, d'être accompagnés d'une nombreuse famille, susceptible de fournir une main-d'oeuvre

peu coûteuse, d'acheter à des maisons belges leurs machines, leur bétail, mais surtout de favoriser la spéculation sur le prix des terrains.

A partir de 1924, les Polonais commencent à affluer à leur tour, pour devenir l'élément prédominant vers les années 1930.

En 1936, ils supplantent de loin les Belges. Ils représentent alors 45,5 % de l'effectif étranger total contre 33,6 % pour les Belges. L'émigration polonaise est attribuable à une économie trop pauvre pour une population très féconde. Après la guerre, la fermeture des frontières allemandes supprima le principal débouché de ces populations laborieuses qui ne trouvèrent comme seule issue que la France. Contrairement aux Belges chez lesquels le recrutement est essentiellement libre, le recrutement polonais est organisé au niveau des gouvernements. La Société générale d'immigration agricole et industrielle française (SGI) effectue la double sélection sanitaire et professionnelle en liaison avec les offices régionaux de placement polonais. Ce sont essentiellement des salariés agricoles. Ils remplacent les Français disparus pendant la guerre et ceux qui ont préféré émigrer en ville à la recherche d'un emploi mieux rémunéré et moins pénible. En 1936, ils représentent plus de 11 % des salariés agricoles du canton, mais plus du quart dans certaines communes et jusqu'à 63 %. Le grand inconvénient de l'immigration des ouvriers polonais est l'instabilité. Ils sont attirés par le travail industriel mieux rémunéré et l'appât des 8 heures (loi du 23 avril 1919), dont le principe est pratiquement inapplicable en agriculture. Ignorant la langue, les moeurs, les coutumes, sans contact d'aucune sorte avec les gens du pays, ils sont soumis à des paysans français plus soucieux de rendement que de psychologie. Murés dans leur ignorance de la langue et par le déracinement, ils sont vite désesparés. A l'époque, on observe un nombre d'enfants abandonnés assez élevé dans les services régionaux affectés à l'Assistance publique.

Des campagnes de presse xénophobes, dans les années 1925-1930, dénoncent la prolifération des gansters polonais comme l'invasion des asiles par des malades mentaux polonais.

A la suite de ces campagnes, l'administration veilla à ce qu'aucun ouvrier ne connaissant pas la langue française ne fût placé isolément dans une ferme et favorisa les regroupements de façon à faciliter les contacts entre eux. L'introduction des familles fut encouragée car elle procurait une main-d'oeuvre abondante et constituait un facteur de stabilité. Ces mesures contribuèrent à rendre plus aisée l'adaptation progressive des Polonais.

La grande majorité de la population autochtone considérait cette immigration de travailleurs agricoles comme indispensable à la survie de la région.

Malgré la crise économique des années 1930 et la loi du 10 août 1932 posant le principe de la limitation des effectifs étrangers pour mieux protéger la main-d'oeuvre nationale, les employeurs continuèrent à embaucher des Polonais dans l'agriculture. Leur nombre progressa de 15 % entre 1931 et 1936 alors que les Belges voyaient leur chiffre diminuer, en particulier chez les salariés agricoles.

### III. JEUNESSE DE LA POPULATION ETRANGERE

L'arrivée de la main-d'oeuvre étrangère va résorber en partie le déficit enregistré dans les générations de 25 à 45 ans partiellement décimées par la guerre. En 1926, les Belges et les Polonais réunis constituent plus de 7 % de la population adulte du canton âgée de 20 à 40 ans ; dans certaines communes, les pourcentages peuvent être supérieurs à 50 %. A chaque groupe d'âge déficient de la population picarde correspond un développement anormal du même groupe de la population étrangère, en particulier chez les jeunes actifs. La prédominance des jeunes s'explique par le caractère sélectif du recrutement qui exige des individus jeunes et valides.

La proportion des femmes reste toutefois plus faible.

Les Belges ont été les premiers à émigrer avec leurs familles, ils seront suivis par les Polonais à partir de 1925 environ.

Le nombre de couples polonais recensés dans le canton passera de 27 à 42 entre 1926 et 1931, celui des Belges de 26 à 54 entre 1921 et 1926.

Grâce à ces nouveaux arrivants, le taux de natalité sera maintenu et marquera une nette progression entre 1911 et 1926, passant de 21,1 p. 1000 à 22 p. 1000. La somme des naissances réduites est supérieure à 5 naissances par femme (1) en 1936 chez les Belges et les Polonais contre 3,5 chez les Picards.

TABLEAU 3 : POPULATION PAR AGE ET NATIONALITE DANS LE CANTON DE MOREUIL

	20 ans	20-60 ans	40-60 ans	plus de 60 ans
: a-Répartition par groupe d'âge des populations de diverses nationalités de 60 ans				
: Belges	: 38,5 %	: 42,1 %	: 13,9 %	: 5,3 %
: Polonais	: 26,1	: 61,7	: 12	: -
: Français	: 30,6	: 25,4	: 24,5	: 19,3
: b-Proportion d'étrangers par rapport à la population totale de chaque groupe d'âge en 1926				
: Belges et Polonais:	4,2 %	7,1 %	2,1 %	0,6 %
: Ensemble des étrangers				
: gers	5,9	10,8	2,4	0,8
: c-Répartition par groupe d'âge de la population de diverses nationalités en 1936				
: Belges	: 37,3 %	: 39,7 %	: 16,8 %	: 6 %
: Polonais	: 36,5	: 47,5	: 15,8	: -

La pratique religieuse, particulièrement fréquente chez les Flamands belges, semble jouer un rôle déterminant dans les comportements démographiques, caractérisés par la constitution de grandes familles. Chez les Polonais, au facteur religieux vient s'ajouter la pauvreté, synonyme presque obligatoire de familles nombreuses. Les familles de plus de dix enfants ne sont pas rares chez les salariés agricoles polonais.

(1) Les calculs ont été effectués au niveau de l'arrondissement.

#### IV. L'ASSIMILATION DE LA POPULATION ETRANGERE

Les facteurs favorables à l'assimilation ne sont pas négligeables. Les immigrés se fondent d'autant mieux dans la population qu'ils se sentent plus proches de celle-ci, qu'ils occupent un certain rang social, que l'immigration est déjà ancienne et l'accoutumance parfaite. C'est le cas des Belges, qui parlent couramment la langue, qui contractent mariage avec des Picardes, le plus souvent filles d'agriculteurs dont ils reprennent l'exploitation.

Après la Première Guerre mondiale, les mariages mixtes n'ont cessé d'augmenter, passant de 3 en 1921 à 21 en 1936. A cette date, les couples mixtes sont presque aussi nombreux que les couples homogènes. La fécondité des premiers est identique à celle des seconds (5 naissances par femme), donc supérieure à celle des Picards. On observe toutefois qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les Belges, même mariés à des Françaises, préfèrent conserver leur nationalité pour échapper à une possible incorporation. A l'époque, il n'y a donc pas intégration totale des immigrants belges, mais assimilation aux usages et coutumes du pays d'accueil.

De son côté, le gouvernement français prend des mesures pour accélérer la naturalisation : la loi de 1927 hâte la francisation officielle des immigrés en réduisant le temps de séjour à 3 ans, la limite d'âge de 21 à 18 ans, et en conférant d'office la nationalité française aux enfants nés en France d'un père qui y est né ou d'un père naturalisé et aux enfants nés en France d'une mère française. Les enfants issus de mariages mixtes seront donc reconnus Français. De ce fait, on observe un nombre important de naturalisations d'enfants belges avant la Seconde Guerre mondiale.

#### V. LES RESISTANCES A L'ASSIMILATION

La Pologne a lutté contre la dénationalisation de ses ressortissants. Le gouvernement polonais a créé "l'Opieka Polska", organisme de protection pour la défense et l'aide aux émigrants et pour le maintien des traditions et de la religion. Mais cette propagande est difficile à réaliser dans les campagnes où la population est plus dispersée que dans les corons du bassin houiller du Nord. Ignorant les moeurs, les coutumes du pays, ayant peu de contacts avec les habitants, les ouvriers polonais se sentaient isolés malgré la présence de leur famille. Pour certains d'entre eux, la langue représentait un obstacle presque insurmontable. En majorité salariés agricoles, donc de condition modeste, ils sont considérés par les autochtones comme des êtres appartenant à un milieu économique et social inférieur. Ce sont eux qui occupent les emplois abandonnés par les Français. Repliés sur eux-mêmes, ils forment un groupe à part que l'on distingue des autres sous le nom de "Pollaks". Contrairement aux Belges, les Polonais n'épousent pas de Françaises. Après les années 1930, on observe quelques cas de cohabitation avec les filles du pays. Dans ces situations, on constate que les femmes sont souvent plus âgées. Quant aux enfants issus de ces couples, ils sont toujours reconnus par le père dont ils prennent la nationalité.

Ces quelques exemples suffisent à montrer qu'à l'époque, la pression sociale et les préjugés de classe étaient assez contraignants pour empêcher la légitimation des couples franco-polonais et cela malgré la venue d'enfants au foyer et l'appartenance de ces étrangers à la même religion catholique. Ainsi, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, alors que les Belges s'assimilent sans difficulté à la population picarde, les Polonais font encore figure de sous-population plus ou moins marginalisée.

## VI. EVOLUTION DES MINORITES BELGES ET POLONAISES APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Après la Seconde Guerre mondiale, la population rurale a poursuivi un exode qui avait commencé au XIXe siècle, mais on observe parallèlement une diminution de la population étrangère qui, de 3,9 % en 1954, passe à 1,7 % en 1975. Le territoire agricole avait moins souffert des bouleversements de la guerre que par le passé, d'où moindre nécessité de faire appel à la main-d'oeuvre étrangère. Par ailleurs, le développement de la mécanisation à outrance, particulièrement important à partir de 1968, permettait de réduire considérablement les besoins en main-d'oeuvre agricole. Ce déclin affecte les étrangers domiciliés dans les communes rurales. Après la guerre, de nombreux Polonais sont rentrés chez eux ou se sont fixés dans d'autres provinces françaises qu'ils avaient découvertes au moment de l'exode. Certains se sont fait naturaliser. Ont conservé leur nationalité quelques vieux couples de salariés agricoles de la première génération, aujourd'hui retraités. Leurs enfants, parfaitement assimilés et scolarisés, ont pris la nationalité française ; la plupart de ces derniers ont épousé des Françaises et le comportement démographique de ces couples est comparable à celui des Français d'origine. L'évolution des mentalités, favorisée par une meilleure instruction, un certain relâchement de la pratique religieuse et une amélioration du niveau de vie, ont déterminé ces ménages à réduire leur descendance. L'étude de la descendance finale des couples de la seconde génération dont la femme a fini sa période de procréation révèle que le nombre d'enfants est nettement inférieur à celui enregistré chez les couples de la première génération : 3,5 enfants contre plus de 8 pour la première génération.

Travailleurs acharnés, les Polonais n'ont pas toujours pu continuer leurs études comme ils l'auraient souhaité. Faute de moyens, leurs parents ne les y ont pas encouragés, et certains d'entre eux ont dû se résigner à travailler dans l'agriculture. Après mai 1968 et les accords de Grenelle qui imposent aux employeurs l'augmentation du SMIG, un certain nombre de salariés agricoles d'origine polonaise seront licenciés ; on les retrouvera alors dans l'artisanat (maçons, peintres, etc.) ou dans le commerce ; certains iront travailler dans les villes de l'arrondissement ou à Amiens ; d'autres iront émigrer dans la région parisienne. Ce sera seulement la troisième génération, née peu après la deuxième guerre, qui fera sa percée dans le monde du travail. Grâce à l'obtention de bourses, certains descendants de Polonais deviendront cadres supérieurs, ingénieurs, professeurs... Ces jeunes se sont détournés de l'agriculture pour occuper des emplois qualifiés dans les secteurs secondaire et tertiaire. Ils ont définitivement quitté la campagne pour se fixer dans les villes.

Quant aux Belges, ils se sont maintenus pour la plupart sur leurs exploitations agricoles qu'ils ont agrandies au cours des ans. Les pionniers, installés depuis la première guerre, ont en général conservé leur nationalité. Les fils, qui leur ont succédé sur les exploitations, ont pris la nationalité française après 1962, c'est-à-dire une fois terminée la guerre d'Algérie. Ils ont épousé des Françaises et sont parfaitement intégrés à la population. Leur descendance finale est inférieure à celle des parents (3,5 enfants contre plus de 7 pour les parents). Ayant du bien, ils restent plus attachés à la terre que les Polonais et leurs enfants recherchent des emplois dans les professions para-agricoles ou commerciales. Dans l'ensemble, les petits-enfants des premiers immigrants belges restent plus enracinés au monde rural que les



Polonais. Dans les deux cas, la langue maternelle n'a plus été pratiquée dès la deuxième génération.

Dans cette rapide analyse, nous avons essayé de voir comment s'était réalisée l'intégration de deux communautés étrangères aussi différentes que celles des Belges et des Polonais à travers l'étude de leur implantation dans un canton du Santerre depuis une soixantaine d'années.

Si l'assimilation des "colons belges" s'est accomplie dès la première génération, celle des Polonais n'a pu se faire qu'à partir de la seconde génération, une fois l'obstacle de la langue franchi et cela grâce à la scolarisation qui a permis aux enfants polonais de sortir de l'isolement ségréatif dans lequel s'étaient repliés leurs parents.

Les naturalisations, le service militaire et surtout les mariages mixtes ont parachevé cette oeuvre d'intégration. Seuls aujourd'hui, les noms de famille à consonnance flamande ou polonaise rappellent au voyageur non averti l'origine de ces Français venus d'ailleurs.

#### BIBLIOGRAPHIE

DEMANGEON (A.) : La Picardie et les régions voisines. Guénégaud, 1973. 490 p.

FLATRES (P.) : "La Région du Nord et la Picardie". Atlas et Géographie de la France moderne. Flammarion, 1980. 423 p.

PINCHEMEL (Ph.) : Structures sociales et dépopulation rurale dans les campagnes picardes de 1836 à 1936. A. Colin, 1954. 502 p.

ANDRIAN (J.) : "Les étrangers dans le département de la Somme depuis la première guerre mondiale". Etudes Vauclusiennes, Numéro spécial 2, Janvier-Juin 1980. Actes de la Table ronde tenue à Avignon les 20 et 21 juin 1980, p. 109 - 153.